

Conditions générales de souscription aux services Avuer

La souscription du Contrat de Service par le Client emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales et des Conditions Particulières. Ces Conditions Générales font partie intégrante du bon de commande.

1. Définitions

Les mots et expressions utilisées ci-après auront dans le cadre du présent contrat les définitions suivantes.

1.1. **Client** : personne morale ou physique résidant en France métropolitaine qui s'inscrit pour son activité professionnelle aux services proposés par la société ServerHouse et dont, par son inscription, accepte les conditions.

1.2. **Documentation commerciale** : désigne le(s) document(s) présentant le service, disponible(s) sur le site www.ServerHouse.com ou remis au Client au moment de son inscription.

1.3. **Contrat de service** : désigne les présentes conditions d'inscription, le bon de commande (sous la forme de bulletin d'inscription ou de devis validé), la documentation commerciale, ainsi que les éventuels avenants et annexes au contrat, à l'exclusion de tout autre document.

1.4. **Période Initiale** : durée initiale irrévocable du contrat arrêté entre les parties.

1.5. **Code identifiant** : désigne tout code confidentiel permettant à un Utilisateur de se connecter au Service à des fins d'utilisation ou d'administration.

1.6. **Utilisateur** : désigne toute personne identifiée dans l'application Avuer du Client avec un Code identifiant et susceptible d'accéder au Service

1.7. **Administrateur** : Utilisateur principal recevant le premier Code identifiant lors de la mise en service et habilité à utiliser les fonctions d'administration de l'application.

1.8. **ServerHouse** : société ServerHouse SARL au capital de 8000 € dont le siège est situé 11 square Jasmin 75016 Paris, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 435 329 362.

1.9. **Prestataire** : la société ServerHouse ou toute autre entité avec lesquelles ServerHouse a contracté pour la réalisation du Service.

1.10. **Service** : accès à l'application Avuer.

1.11. **Équipements** : désignent les matériels, logiciels et connectivités Internet pouvant être nécessaires à l'accès aux Services, qui sont la propriété du Client.

1.12. **Serveurs ServerHouse** : signifient les machines serveur connectées à l'Internet par l'intermédiaire desquelles ServerHouse met à la disposition du Client les Services.

1.13. **Infrastructures** : désigne le réseau de Télécommunications de ServerHouse et de ses prestataires.

2. Objet du contrat

2.1. Les présentes conditions d'inscription définissent les conditions dans lesquelles ServerHouse fournira au Client, qui l'accepte, l'accès à l'application de gestion en mode hébergé Avuer, accessible au travers d'un navigateur web.

2.2. Le Service Avuer comporte différents modules fonctionnels auxquels peuvent être associés diverses options ainsi que le stockage de données sur serveurs

2.3. Toute utilisation du Service est subordonnée au respect par le Client du contrat de service dont il reconnaît avoir eu expressément connaissance lors de son inscription et en accepter les termes.

3. Description du Service

ServerHouse propose l'utilisation d'applications en ligne et l'hébergement de données. Ces applications et données sont accessibles de n'importe où, simplement via un navigateur web.

Avuer intègre une large gamme de fonctionnalité : gestion de contact, suivi d'affaire, facturation, gestion de stock,

4. Droit d'usage des Services

4.1. Le Client est seul responsable de l'utilisation du Service, conforme au présent contrat, aux conditions d'utilisation du Service décrites sous forme plus précise sur les sites www.ServerHouse.com et www.avuer.com, et conforme à la loi. À cet effet, l'accès au Service est inaccessible et nominatif. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne accède au Service, Le Client en informera ServerHouse et le confirmera par LRAR.

4.2. ServerHouse et les ayants droits d'Avuer sont les seuls propriétaires de tous les programmes, services, procédures, graphismes, logos, créations, logiciels, technologies, marques, inventions et matériels relatifs au Service et à l'ensemble des produits et services proposés par ServerHouse. Le Client ne jouit sur l'ensemble de ces éléments et pour la durée de son abonnement, que d'un simple droit d'usage. Toute reproduction totale ou partielle du contenu du site est donc prohibée, au sens de l'article L.713-2 du Code de la propriété intellectuelle.

4.3. ServerHouse se réserve le droit de modifier ou remplacer les logiciels nécessaires à l'utilisation de ses services, dès lors que lesdits services n'en seront pas affectés de façon substantielle.

5. Conditions d'utilisation des Services

5.1. Le Client déclare s'être assuré de la conformité des Services fournis par ServerHouse, notamment avec les services d'autres sociétés qu'il souhaiterait associer à l'utilisation de l'offre ServerHouse (à titre d'exemple et de manière non exhaustive : fournisseur d'accès Internet, applications tierces, système de téléphonie fixe ou mobile, système d'impression, etc.).

5.2. Le présent contrat n'oblige ServerHouse à aucune prestation de formation, ni d'assistance téléphonique. Ces prestations peuvent néanmoins, dans la mesure où elles figurent à l'offre de services de ServerHouse, être souscrites par le Client aux conditions en vigueur et facturées séparément. Dans le cas où ServerHouse concède au Client une assistance téléphonique, le Client se verra remettre un numéro de téléphone et un numéro strictement confidentiel, ainsi qu'une adresse e-mail utilisable avec le numéro strictement confidentiel précité par lesquels les personnes habilitées à accéder à l'assistance téléphonique pourront exposer les difficultés qu'elles auront rencontrées dans l'utilisation du Service.

5.3. Dans le cas d'une prestation d'assistance téléphonique, les personnes habilitées à accéder à ce service sont exclusivement les Administrateurs

5.4. En sa qualité de prestataire technique, ServerHouse n'assure pas la réalisation de la mise à jour des informations contenues dans le Service, ou de contrôle de ces informations. Il appartient au Client de modifier les informations contenues dans le Service par lui-même s'il dispose des autorisations nécessaires pour ce faire ou d'obtenir une prestation de conseil auprès de tout prestataire compétent autorisé.

5.5. Sauf souscription séparée d'une prestation de formation, en aucun cas ServerHouse n'apportera dans le cadre des prestations définies au présent contrat, une assistance relative à un manque de formation du personnel du Client ou au paramétrage des accès ou du fonctionnement du Service.

JV05

Conditions générales de souscription aux services Avuer

JV05

5.6. Sont également expressément exclues des prestations de ServerHouse: le développement de nouveaux services, ou fonctionnalités au sein du Service ; les modifications et paramétrages du Service ou de fichiers de données demandés par le Client, sauf accord de ServerHouse ou mention expresse figurant aux Conditions Particulières.

5.7. ServerHouse ne saurait être tenue responsable de l'inadéquation du Service, des services et produits fournis, aux objectifs particuliers que le Client peut envisager ou poursuivre, dès lors qu'avant toute décision celui-ci a non seulement accès aux informations mises en ligne sur les sites web www.ServerHouse.com et www.avuer.com ainsi qu'à une version de démonstration, mais également au service technique ServerHouse.

5.8. En aucun cas ServerHouse ne pourra voir sa responsabilité recherchée du fait des informations, images, sons et textes contenus et/ou diffusés dans les éléments réceptionnés ou diffusés, lesquels n'engagent que la seule responsabilité de leur expéditeur. Le Client auteur de telles diffusions s'engage à garantir ServerHouse de toute condamnation éventuelle qu'elle pourrait encourir à ce titre.

5.9. Les accès et l'utilisation du Service peuvent être surveillés et enregistrées, notamment à des fins de qualité de service et de contrôle.

6. Modalité de souscription

6.1. Lorsque le Titulaire est un nouveau client de ServerHouse, il doit remettre les documents suivants : Un extrait K Bis datant de moins de trois mois, une autorisation de prélèvement complétée et signé ainsi qu'un RIB au nom du Client.

6.2. Le Client dispose d'un droit d'annulation de commande si celle-ci intervient avant la livraison effective des Services souscrits. L'exercice de ce droit au-delà de 7 jours suivant la date de commande est conditionné par le règlement d'une pénalité égale aux frais d'installation prévu au contrat, majorée de 3 mensualités du Service souscrit.

7. Accès au Service

7.1. ServerHouse s'engage à procéder à la mise en place et à la configuration de l'accès au Service du Client. Cette prestation comporte les caractéristiques et limites exposées aux Conditions Particulières. Le Client fait son affaire de disposer des Équipements conformes et susceptibles de permettre l'accès au Service.

7.2. Les prestations de mise en place et de configuration sont réalisées par ServerHouse uniquement sur les Serveurs ServerHouse, à l'exclusion de toute intervention de ServerHouse sur les Équipements au sens du présent contrat ou de toute fourniture de tout ou partie des Équipements. Ces prestations sont facturées selon un tarif journalier par intervenant mentionné aux Conditions Particulières. Elles s'achèvent par la signature par le Titulaire d'un procès-verbal de réception contradictoire.

7.3. À défaut de la réception du procès-verbal de réception contradictoire dans les quinze jours suivant la mise à disposition du système au client, le Service est considéré comme complètement et irrévocablement accepté sans réserve par le Client.

7.4. Lors de la mise à disposition du Service, l'Administrateur se verra attribuer un identifiant et son Code identifiant nominatif, qu'il s'engage à conserver confidentiels.

7.5. L'Administrateur peut ajouter des Utilisateurs directement dans l'application. Si l'Administrateur créer plus d'Utilisateurs que le nombre défini aux Conditions Particulières, le simple fait de créer ces Utilisateurs vaut Bon de Commande complémentaire et donnera lieu à facturation des Utilisateurs supplémentaires dans les mêmes conditions que celles inscrites au Bon de Commande et aux présentes.

8. Évolution

8.1. Le Client admet que des évolutions techniques susceptibles d'améliorer la qualité du Service peuvent être nécessaires. Le Client devra respecter ces évolutions et/ou permettre à ServerHouse de les appliquer sur les services concernés.

8.2. Par ailleurs, ServerHouse pourra être conduit à modifier le Contrat de Service ou les Services. À ce titre, seuls les documents présents sur le site www.ServerHouse.com et www.avuer.com prévaudront sur les documents imprimés par le Client. ServerHouse informera par tous moyens le Client de telles modifications. Le Client sera en mesure de résilier le Contrat de Service dans les conditions de l'article 13 dans un délai de 1 mois suivant la communication de ces modifications. Dans le cas contraire, il sera réputé avoir accepté ces modifications.

9. Conditions financières

9.1. Les Frais de Mise en Service devront être payés à la date de signature du Contrat ou, à une date ultérieure, déterminée par le Bon de Commande.

9.2. Les Frais Fixes devront être payés trimestriellement à terme à échoir.

9.3. Les Frais d'Utilisation devront être payés mensuellement à terme échu pour le mois écoulé.

9.4. Quels que soient les frais facturés, ceux-ci devront être payés dans un délai maximal de trente (30) jours suivant la date de facture.

9.5. Le paiement de toutes les sommes dues sera effectué par prélèvement dans les 15 jours suivant l'émission de la facture en l'absence de contestation motivée.

9.6. Tout paiement devra correspondre à la totalité des sommes dues, sans application de quelconque déduction, compensation, annulation ou autre. Il devra intervenir au plus tard à la date de limite de paiement indiquée sur la facture. Le règlement anticipé ne donne pas lieu à escompte.

9.7. En cas de non-respect du délai de paiement prévu par l'article 9.4. et sans préjudice de tous ses autres droits, notamment de suspension ou de résiliation du Contrat ou des Services, ServerHouse pourra exiger le paiement d'intérêts de retard journaliers. Ces intérêts seront dus de plein droit à partir de la date d'échéance de la facture jusqu'au jour inclus où toutes les sommes dues auront été payées. Ces intérêts de retard seront calculés à un taux annuel égal au taux EURIBOR le plus récent majoré de 4 points. Ces intérêts continueront à courir sur toutes les sommes exigibles, nonobstant l'expiration ou la résiliation du présent Contrat pour quelque cause que ce soit.

9.8. Les pénalités de retard ne seront pas appliquées (et la date de la facture ne sera pas prise en compte) en cas de contestation de bonne foi du montant facturé par ServerHouse et à condition que le Client :

- Paie tous les montants facturés et non-contestés à leur échéance ;
- Adresse par écrit au Prestataire sa contestation sur le montant facturé avant sa date d' exigibilité ; et
- S'engage à payer le montant convenu par les Parties après accord mutuel, à sa nouvelle date d'échéance, c'est-à-dire dans les cinq (5) jours à compter de la résolution de la contestation.

9.9. En cas de contestation sur tout ou partie des sommes facturées, le Client s'engage à payer les sommes correspondantes aux montants non-contestés de la facture concernée, et ce, conformément au délai prévu à l'article 9.4.

9.10. Le Client s'engage à mettre à la disposition de ServerHouse, suite à sa demande, toute information décrivant sa situation financière en cours.

Conditions générales de souscription aux services Avuer

9.11. Par ailleurs, Le Prestataire se réserve le droit de demander au Client un dépôt de garantie ou toute autre forme de garantie de paiement (ou l'augmentation de la garantie déjà délivrée) en cas de modification substantielle de la situation financière ou en cas de commande ou d'utilisation de Services significative et/ou supplémentaire.

9.12. Tous les Frais sont exprimés hors T.V.A. ou toute autre taxe applicable au jour de la facturation.

9.13. Frais annexes (janvier 2005):

Paiement par chèque ou mandat : 3€ ; Changement de données administratives : 12€ ; Frais d'impayé : 12€ ; Rémission de prél. impayé : 26€ ; Duplicita de contrat, frais de recherche : 15€ ; Envoi d'injonction de payer : 120€

10. Obligation du Client

10.1. Le client est seul responsable de l'utilisation et de la divulgation des codes d'accès qui lui sont confiés.

10.2. Le Client est tenu de prévenir ServerHouse immédiatement par tous moyens, puis confirmer par courrier RAR sous une semaine, tout changement d'adresse, de coordonnées bancaires.

10.3. Le Client s'engage à utiliser des Équipements conformes aux exigences minimales de bon fonctionnement du Service, telles que définies aux Conditions Particulières et dans la documentation.

10.4. Les données saisies par l'utilisateur le sont sous sa seule responsabilité, et il s'engage à respecter les recommandations de la CNIL.

10.5. Le Client, sauf autorisation expresse écrite de ServerHouse, s'interdit l'utilisation des fonctionnalités d'envoi de mail ou de génération d'appel téléphoniques pour générer un nombre massif de messages non sollicités (spam) ou de tout autres procédés automatiques ayant pour but le détournement ou une utilisation anormalement élevée des Services. ServerHouse se réserve le droit d'interrompre sans préavis tout abonnement dont l'usage lui paraîtrait abnormal

11. Responsabilité de ServerHouse

11.1. ServerHouse s'efforcera d'assurer la permanence, la continuité et la qualité des Services qu'elle propose, et souscrit à ce titre une obligation de moyens. ServerHouse s'efforcera en conséquence d'offrir un accès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. ServerHouse se réserve cependant la faculté de suspendre exceptionnellement et brièvement l'accès aux Services pour d'éventuelles interventions de maintenance ou d'amélioration, afin d'assurer le bon fonctionnement de ses prestations.

11.2. ServerHouse ne garantit pas que son Service fonctionne et fonctionnera sans discontinuité. ServerHouse ne pourra pas être tenu pour responsable des vices de fonctionnement du Service ServerHouse du seul fait de leur existence. En cas de défaillance de son Service, ServerHouse notifiera au Client la défaillance en cause, et il fera ses meilleurs efforts pour y remédier conformément aux pratiques en vigueur dans l'industrie informatique et des télécommunications. Les Services ne répondent à aucune norme de qualité et ServerHouse ne saurait être tenu pour responsable d'un dysfonctionnement quel qu'il soit. Cependant, ServerHouse s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la pérennité et la fiabilité du Service.

11.3. Tous les Services, produits et logiciels sont fournis « en l'état ». Aucune adaptation aux exigences particulières du client ne pourra être demandée ou exécutée sans contrat écrit préalable. ServerHouse ne garantit en aucun cas la compatibilité de l'usage et les fonctionnalités des produits et Services avec les Équipements du Client. En conséquence, le Client déclare s'être assuré, avant la conclusion du présent contrat, de l'adéquation des services fournis par ServerHouse aux objectifs particuliers qu'il peut envisager ou poursuivre. Le Client s'engage néanmoins à signaler à ServerHouse tout dysfonctionnement du Service ServerHouse, reproductibles et non imputables à une mauvaise utilisation dudit Service. Dans la mesure où le dysfonctionnement est avéré, ServerHouse procédera à sa correction en fonction de son calendrier de développement et du degré de priorité que ServerHouse lui affectera.

11.4. Il est expressément spécifié que les obligations de ServerHouse dans la fourniture des Services sont des obligations de moyens, y compris en ce qui concerne les prestations d'Assistance.

11.5. Les produits et services ServerHouse sont fournis aux risques et périls du Client. Celui-ci déclare en conséquence assumer notamment tous les risques liés aux éventuelles erreurs de transmission, ainsi que la perte de documents ou fichiers lors du téléchargement ou lors de l'utilisation des logiciels fournis par ServerHouse. ServerHouse ne saurait être tenue pour responsable, directement ou indirectement, des éventuelles anomalies de communication dues notamment à l'utilisation du réseau Internet duquel peuvent résulter des interruptions ou des dysfonctionnements lors de l'envoi et de la réception de données, notamment au moyen du terminal de consultation du Client. ServerHouse ne saurait être tenue pour responsable d'une indisponibilité des Services ServerHouse causée par une défaillance des opérateurs de télécommunications, lesquels sont expressément assimilés par les parties à des cas de force majeure

11.6. ServerHouse ne sera tenu pour responsable ni des pertes de temps, ni des gênes à la production occasionnées par l'exécution des prestations qui lui incombent en vertu des présentes ou résultant d'une panne du Service ServerHouse ou d'une partie quelconque des Services ServerHouse. À l'exception de leur obligation contractuelle de procéder au paiement des factures ainsi que prévu ci-dessus, aucune des Parties ne sera responsable, à quelque titre que ce soit, des dommages suivants :

Perte de revenus, d'activité, de contrats, de Clientèle, d'économies, de profits, de chance de profits ou de données - les termes "perte d'économies" signifient une quelconque dépense que l'une des Parties s'attend à éviter ou bien à supporter à un moindre coût grâce à l'utilisation des Services ; ou un quelconque dommage indirect pouvant survenir dans le cadre de l'exécution du Contrat.

11.7. ServerHouse ne pourra être tenu responsable des retards ou inexécutions de ses obligations contractuelles résultant de la survenance d'événements échappant à son contrôle, tels que notamment : fait du prince, perturbations météorologiques, conflits du travail autres que ceux opposant ServerHouse à ses salariés, absence ou suspension de la fourniture d'électricité, foudre ou incendie, décision d'une autorité administrative compétente, guerre, troubles publics, actes ou omissions de la part d'autres opérateurs de télécommunications, ou événements hors du contrôle raisonnable des fournisseurs de ServerHouse. La responsabilité de ServerHouse ne pourra être établie qu'en cas de faute grave ou de négligence prouvée dans l'exécution de ses obligations et sera expressément limitée, comme indiqué ci-dessus, à l'exclusion de tous autres dommages, de quelque nature que ce soit, notamment les pertes d'exploitation, dommage indirect, pertes d'informations et les préjudices causés aux tiers

11.8. Dans le cas d'une privation de jouissance totale de plus de 4H ouvrées du fait de ServerHouse, un crédit d'une journée de Service lui sera acquis par heure supplémentaire d'indisponibilité totale, sans pouvoir excéder l'équivalent d'un mois de Service.

11.9. Au cas où l'une des Parties verrait sa responsabilité mise en cause au titre de l'exécution du Contrat, il est expressément spécifié que sa responsabilité ne pourra excéder la somme équivalente aux trois (3) derniers loyers payés par le Client au titre du Service pour tout dommage direct ou équivalent aux six (6) derniers mois pour toute série de dommages directs résultant des mêmes faits pendant une période de douze (12) mois.

11.10. Les Parties reconnaissent que rien dans ce contrat ne saurait limiter leur responsabilité en matière de dommages corporels de toute nature, issue de leur négligence ou de la négligence de leurs employés dans l'exercice de leurs fonctions ou de toute responsabilité dont la loi ou la jurisprudence interdisent la limitation.

11.11. Les stipulations prévues au présent article comprennent, de façon limitative, toutes les conditions applicables à la responsabilité des Parties au titre de l'exécution du Contrat.

12. Entrée en vigueur et durée

12.1. Durée : Sous réserve des Conditions Particulières le Contrat de Service est conclu irrévocablement pour une durée indéterminée assortie d'une Période Initiale irrévocable égale à la durée d'engagement spécifiée par le Client lors de la conclusion de son contrat. Cette

JV05

Conditions générales de souscription aux services Avuer

JV05

durée prend effet à la livraison effective des Services souscrits. À l'issue de cette Période Initiale, le contrat sera tacitement reconduit d'une année entière à chaque date anniversaire, définie comme la date de mise en service des Services souscrits. Le Client peut, à l'issue de la période initiale, résilier le Contrat par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception en respectant un préavis de trois (3) mois avant la date anniversaire. En cas de retard de restitution de plus de 8 (huit) jours, le Client est redevable d'une indemnité mensuelle de privation de jouissance égale au dernier loyer facturé.

13. Suspension – résiliation anticipée

13.1. Le Client peut résilier son contrat à chaque date anniversaire en respectant un délai de préavis de trois (3) mois précédent cette date. En cas de résiliation avant le terme de la période initiale le montant des Frais de Résiliation Anticipée pour un Site Client et/ou un Utilisateur sera alors calculé comme suit :

$$= 90€ + [(\Sigma \text{des mensualités contractuelles} - \Sigma \text{des mensualités échues})]$$

13.2. Nonobstant les dispositions de l'article 12, le Contrat de Service peut être résilié par ServerHouse, sans préavis dans les cas suivants, sans que le Client ne puisse se prévaloir d'une indemnité : Fausse déclaration du Client à propos du Contrat ; Utilisation anormale ou frauduleuse du Service ; Force majeure ; Non-paiement des sommes dues ; - Mise en œuvre d'une procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre du Client, l'administrateur judiciaire se prononçant, implicitement ou explicitement en application de l'article 37 de la loi n° 85-28 du 25 janvier 1985 en faveur de la non-continuation du Contrat ; Prononcé du jugement de liquidation judiciaire.

13.3. Dans les hypothèses visées à l'article 14 et lorsque la cause de suspension et/ou d'interruption n'a pas disparu, le Contrat de Service peut être résilié par ServerHouse à partir du dixième (10e) jour suivant la suspension de la ligne, par lettre RAR sans que le Client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité. En cas de résiliation du Contrat de Service conformément aux articles 13.1, 13.2 ou 13.3, et sans préjudice des dommages et intérêts que pourrait demander ServerHouse, les sommes dues par le Client sont exigibles immédiatement.

13.4. Le Contrat de Service peut être résilié par ServerHouse, avec un préavis d'un (1) mois, dès lors que le Client n'utilise pas le Service pendant une période de six (6) mois.

13.5. En cas de résiliation du Contrat, le Client s'engage à restituer les Équipements installés sur le Site à première demande. Le Client autorise ServerHouse ou ses sous-traitants à pénétrer dans ses locaux aux heures ouvrables afin de récupérer les Équipements.

14. Restriction – suspension des Services

14.1. Le Prestataire se réserve le droit de restreindre ou de suspendre immédiatement et sans préavis l'accès aux Services, sans que le Client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité dans les cas suivants : En cas de non-réception du Contrat de Service ou absence de régularisation d'un dossier incomplet ; En cas de retard de paiement des factures, et des versements intermédiaires prévus à l'article 9 ; En cas de perturbation grave du réseau du Prestataire par le terminal du Client si celui-ci n'est pas ou plus conforme ; En cas de force majeure.

14.2. La suspension du Service, du fait du Client, entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par ce dernier.

14.3. Par ailleurs, le Client déclare avoir été informé et accepte expressément que les Services puissent être perturbés, voire interrompus en cas de travaux d'entretien, de renforcement ou d'extension du réseau du Prestataire ou sur l'un des systèmes auxquels ledit réseau est connecté.

15. Données personnelles

15.1. Les informations recueillies par ServerHouse dans le cadre du présent Contrat de Service bénéficient de la protection de la loi « informatique et liberté » n° 78-17 du 06/01/1978 et donne droit à l'exercice du droit d'accès, et de modification.

15.2. Le Client autorise expressément ServerHouse à mentionner la relation commerciale établie par les présentes à des fins de prospection commerciale.

16. Coopération avec l'autorité publique

16.1. La responsabilité de ServerHouse ne saurait être engagée dans le cas de communications d'éléments en sa possession lors de demande par réquisition émanant des autorités judiciaires, policières ou administratives habilitées.

17. Cession

17.1. Le Service est souscrit par le Client à titre personnel et le contrat ne pourra être cédé par lui-même totalement ou partiellement. De même, le Client s'interdit la revente du Service sauf autorisation expresse et écrite.

17.2. Le contrat de Service et toutes ses stipulations lient les parties présentes, leurs successeurs et cessionnaires autorisés, en particulier en cas de changement de contrôle du prestataire par fusion, acquisition, absorption, création de société nouvelle, scission, apports partiels d'actifs ou toutes autres opérations de concentration et de restructuration.

17.3. ServerHouse pourra librement céder, transférer, déléguer, sous-traiter, ou aliéner tout ou partie de ses obligations, droits, titres ou intérêt en vertu du présent Contrat de Service.

18. Convention de preuve

18.1. Les Clients reconnaissent, dans leurs rapports avec le Prestataire, la validité et la force probante des télecopies échangées dans le cadre du présent Contrat.

18.2. En cas de litige relatif aux sommes dont le Client est débiteur, celles-ci restent exigibles. Les tickets d'appels servant de base à la facturation ainsi que leurs reproductions sur tout supports, sont opposables au Client en tant qu'éléments de preuve.

19. Loi applicable

19.1. Le Contrat est régi par la loi française. Tout litige découlant du Contrat ou qui en serait la suite ou la conséquence sera porté devant les tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris même en cas de pluralité de défendeurs, appel en garantie ou procédure d'urgence.